

FORMATION CONTINUE

Les changements au REAFIE en 2025-2026 - Gestion des milieux hydriques

PRÉSENTATION

Contexte

Le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) est la pièce maîtresse du régime d'autorisation environnementale de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il permet de distinguer les activités pour lesquelles une autorisation ministérielle est requise de celles admissibles à une déclaration de conformité ou une exemption, tout en prévoyant les conditions de réalisation de ces dernières.

Le 1^{er} mars 2026, la modernisation des règles relatives à la gestion des milieux hydriques a apporté des modifications importantes au chapitre sur les milieux humides et hydriques du REAFIE ainsi qu'au Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS), en vue de mettre en œuvre le nouveau régime de protection contre les inondations. Ces modifications accompagnaient l'entrée en vigueur de nouveaux règlements, dont le Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN) et le Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations (ROPI).

Cette importante modernisation réglementaire est une opportunité pour les intervenants de mettre à jour leurs connaissances sur le REAFIE et les autres règlements avec lesquels il interagit.

Objectifs

- Comprendre l'interaction entre la LQE, REAFIE et le RMUN
- Connaître les principaux changements entre le régime transitoire et le cadre réglementaire modernisé applicable à la gestion des milieux hydriques
- Distinguer dans quelles situations se référer au REAFIE ou au RMUN
- Connaître les principales modifications apportées aux conditions d'assujettissement et aux conditions de réalisation des activités en milieux hydriques

DURÉE**3 heures****TARIF RÉGULIER****355 \$****TARIF PRÉFÉRENTIEL****325 \$****OÙ ET QUAND Dates à venir****Renseignements**

819 821-7571

1 866 234-9355 (sans frais)

- Savoir identifier les ouvrages de protection contre les inondations assujettis au nouveau cadre réglementaire

Public cible

Personnes impliquées dans la direction, la gestion, la réalisation et la promotion de projets nécessitant une ou des autorisations environnementales en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONTENU

Contenu

- Vue d'ensemble du nouveau cadre réglementaire
- Délimitations des milieux hydriques concernées
- Modifications du RAMHHS
- Modifications au chapitre du REAFIE concernant les milieux humides et hydriques
- Aperçu du nouveau cadre réglementaire applicable aux ouvrages de protection contre les inondations

TARIFS ET HORAIRE

Tarifs

TYPES D'INSCRIPTION	PRIX
Inscription régulière à 30 jours ou moins avant la formation	355,00 \$
Inscription hâtive à 30 jours ou plus avant la formation	325,00 \$

Note : Les prix indiqués sont pour une personne, ne comprennent pas les taxes et peuvent être modifiés sans préavis.

Politique d'annulation et d'abandon

Horaire

- 9 h à 12 h